

ACTIVITY REPORT ON THE IMPLEMENTATION OF THE RESOLUTION

WCC-2020-Res-100-FR

Renforcer les capacités de Madagascar de contrer la menace que représentent les espèces envahissantes

Rapporteur : RAKOTOARISAONA Tahiana Lucette, point focal de la Commission mondiale du droit de l'environnement de l'IUCN

Rapport soumis le 16 juin 2023.

L'activité concerne la mise en œuvre de la recommandation 1.a à savoir :

« *Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'IUCN, lors de sa session à Marseille, France :*

1. DEMANDE que :

a. le Centre du droit de l'environnement et la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) de l'IUCN aident le Gouvernement malgache à consolider la législation existante pour mieux protéger Madagascar contre les EEE ».

En tant que point focal de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) de l'IUCN pour la mise en œuvre de la résolution WCC-2020-Res-100-FR, nous avons contribué à la consolidation de la législation existante en matière de l'environnement y compris la biosécurité. A ce titre, l'École Nationale de la Magistrature et des Greffes de Madagascar (ENMG) a organisé cette année 2023 trois sessions de formation des magistrats concernant la criminalité liée aux espèces sauvages à Madagascar, la première formation du 20 au 22 Février 2023 à Mahajanga, la deuxième formation du 27 février au 1^{er} mars à Antananarivo et la troisième formation du 08 au 10 Mai à Toliara. A l'issue de ces trois formations ? 100 Magistrats sont formés. L'objectif de ces trois sessions de formation c'est de renforcer l'application de la législation existante à Madagascar pour mieux combattre la criminalité liée aux espèces sauvages. La formation est organisée en partenariat financier et technique avec le département Américain à travers l'USAID et en collaboration avec les ONG Durrell, Traffic et le cabinet DLA Piper.